



PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le 14 septembre 2017

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de restauration de la dynamique latérale de la Brévenne sur le secteur du Bigout, sur le territoire des communes de L'ARBRESLE et EVEUX

A la demande de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et suivant un arrêté préfectoral du 8 septembre 2017, un dossier comportant une déclaration d'intérêt général (DIG), et une demande d'autorisation environnementale « loi sur l'eau » portant sur la restauration de la dynamique latérale de la Brévenne sur le secteur du Bigout, sur le territoire des communes de L'ARBRESLE et EVEUX, est soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT SEIZE JOURS, DU 9 AU 24 OCTOBRE 2017 INCLUS.

Le projet consiste :

- à supprimer des enrochements et à restaurer des berges naturelles, végétalisées, de faible pente assurant ainsi le développement d'un cordon rivulaire à même d'accomplir les fonctions écologiques nécessaires à la préservation du milieu
- à supprimer des digues élevées en sommet de berge pour favoriser les débordements du cours d'eau sur les terrasses inondables façonnées en rive droite afin de limiter la vulnérabilité de zones urbanisées en cas de crue
- à restaurer la sinuosité du tracé en plan de la Brévenne en vue d'une restauration complète du comportement morphologique du cours d'eau

Pendant l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier, comprenant une DIG, et une demande d'autorisation, en mairies de L'ARBRESLE et EVEUX aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet dédié à cette enquête publique :

<http://ep-amenagement-requalification-zone-bigout-sur-eveux-arbresle.enquetepublique.net>, du **9 AU 24 OCTOBRE 2017** inclus.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège de la CCPA : 117, rue Pierre Passemard 69210 L'ARBRESLE (Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 mercredi 8h30 à 12h vendredi 8h30 à 12h et 14h à 16h30).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Le public peut consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies précitées
- ou par courrier adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de L'ARBRESLE, siège de l'enquête, qui est annexé au registre dans les meilleurs délais
- sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet <http://ep-amenagement-requalification-zone-bigout-sur-eveux-arbresle.enquetepublique.net> pendant la durée de l'enquête publique.

L'ensemble des observations du registre dématérialisé est consultable par le public pendant la durée de l'enquête publique.

Il peut également déposer ses observations par courriel sur l'adresse électronique suivante :
ep-amenagement-requalification-zone-bigout-sur-eveux-arbresle@enquetepublique.net

M. Denis SIDOT, retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairies de L'ARBRESLE et EVEUX aux dates et heures suivantes :

EVEUX	Le lundi 9 octobre 2017	De 15h à 17h
EVEUX	Le samedi 21 octobre 2017	De 9h à 11h
L'ARBRESLE	Le mardi 24 octobre 2017	De 14h30 à 17h30

Comme les observations adressées par voie postale au commissaire-enquêteur, les observations écrites qu'il aura reçues dans le cadre de ses permanences, sont annexées au registre de la mairie siège de l'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies pré-citées, et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération, par la CCPA.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle, auprès de M. Erick FAURIA, responsable du pôle technique, à l'adresse suivante : erick.fauria@paysdelarbresle.fr et au n°04 74 01 68 90 ; adresse : 117 rue Pierre Passemard 69210 L'ARBRESLE.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairies de L'ARBRESLE ET EVEUX ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation et de DIG par un arrêté autorisant et déclarant les travaux d'intérêt général, ou un refus.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,
Laurent GARIPUY